|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R F.1245-2**  **(03/2012)** |
| **Modèle mathématique de diagrammes de rayonnement moyens et de diagrammes de rayonnement connexes pour antennes de systèmes hertziens fixes en visibilité directe point à point, à utiliser dans certaines études de coordination et pour l'évaluation du brouillage dans la gamme de fréquences comprise  entre 1 GHz et environ 70 GHz** |
| **Série F**  **Service fixe** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | **Service fixe** |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2014

© UIT 2014

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RECOMMANDATION UIT-R F.1245-2[[1]](#footnote-1)\*

Modèle mathématique de diagrammes de rayonnement moyens et de diagrammes de rayonnement connexes pour antennes de systèmes hertziens fixes en visibilité directe point à point, à utiliser dans certaines études de coordination et pour l'évaluation du brouillage dans la gamme de fréquences comprise   
entre 1 GHz et environ 70 GHz

(Question UIT-R 110-2/5)

(1997-2000-2012)

Rec. UIT-R F.1245-1

Domaine d'application

La présente Recommandation fournit des diagrammes de rayonnement moyens et des diagrammes connexes de références pour les antennes de systèmes hertziens fixes (FWS) en visibilité directe point à point exploités dans la gamme comprise entre 1 GHz et environ 70 GHz. L'analyse exposée dans la présente Recommandation peut être utilisée dans certaines études de coordination et pour l'évaluation du brouillage lorsque des renseignements spécifiques relatifs à l'antenne d'un système FWS ne sont pas disponibles.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le diagramme de rayonnement de référence des antennes de systèmes hertziens fixes (FWS) en visibilité directe point à point présenté dans la Recommandation UIT-R F.699 donne l'enveloppe de crête des lobes latéraux;

*b)* que, si le diagramme de rayonnement de l'enveloppe de crête est utilisé dans l'évaluation du brouillage composite dans lequel interviennent de nombreux cas de brouillage, les valeurs prévues seront supérieures à celles qui seraient enregistrées dans la pratique;

*c)* que, par conséquent, il est nécessaire d'utiliser le diagramme de rayonnement d'antenne représentant les valeurs moyennes pour les lobes latéraux dans les cas suivants:

– pour prévoir le brouillage composite causé à un satellite géostationnaire ou non géostationnaire par de nombreuses stations hertziennes;

– pour prévoir le brouillage composite causé à une station hertzienne par de nombreux satellites géostationnaires;

– pour prévoir le brouillage causé à une station hertzienne par un ou plusieurs satellites non géostationnaires sous des angles continuellement variables dont il faudrait faire la moyenne;

– dans tous les autres cas où l'utilisation du diagramme de rayonnement représentant les valeurs moyennes pour les lobes latéraux est indiquée;

*d)* qu'une formule mathématique simple est préférable comme diagramme de rayonnement représentant les valeurs moyennes des lobes latéraux;

*e)* qu'un modèle mathématique est également nécessaire pour établir les diagrammes de rayonnement d'antennes généralisés qui peuvent être utilisés pour les analyses statistiques du brouillage, dans les cas où les brouillages de systèmes du service fixe sont causés par quelques sources, comme des satellites géostationnaires par exemple,

recommande

**1** qu'en l'absence d'informations particulières concernant le diagramme de rayonnement de l'antenne des systèmes FWS en visibilité directe dont il s'agit, le modèle mathématique de diagramme de rayonnement moyen décrit ci-après soit utilisé pour les applications visées au *considérant* *c)*;

**2** que le modèle mathématique de diagramme de rayonnement moyen suivant, pour les fréquences comprises entre 1 et 40 GHz, et, à titre provisoire, pour celles comprises entre 40 GHz et environ 70 GHz soit adopté;

**2.1** que, dans les cas où le rapport entre le diamètre de l'antenne et la longueur d'onde est supérieur à 100 (*D*/λ > 100), la formule suivante soit utilisée (voir Notes 1 et 7):

*G*(ϕ)  =  *Gmax*  –  2,5  ×  10–3  pour 0° < ϕ < ϕ*m*

*G*(ϕ)  =  *G*1 pour ϕ*m* ≤ ϕ < max (ϕ*m*, ϕ*r*)

*G*(ϕ)  =  29  –  25 log ϕ pour max (ϕ*m*, ϕ*r*) ≤ ϕ < 48°

*G*(ϕ)  =  –13 pour 48° ≤ ϕ ≤ 180°

où:

*Gmax*: gain d'antenne maximal (dBi) (voir Note 2)

*G*(ϕ): gain (dBi) par rapport à une antenne isotrope

ϕ: angle hors axe (degrés)

  exprimés dans les mêmes unités

*G*1: gain du premier lobe latéral

= 2 + 15 log (*D*/λ)

 degrés

 degrés

**2.2** que, dans le cas où le rapport entre le diamètre de l'antenne et la longueur d'onde est inférieur ou équivalent à 100 (*D*/λ ≤ 100) la formule suivante soit utilisée (voir Notes 3 et 7):

*G*(ϕ)  =  *Gmax*  –  2,5  ×  10–3  pour 0° < ϕ < ϕ*m*

*G*(ϕ)  =  39 – 5 log (*D*/λ)  –  25 log ϕ pour ϕ*m* ≤ ϕ < 48°

*G*(ϕ)  =  –3 – 5 log (*D*/λ) pour 48° ≤ ϕ ≤ 180°

**3** que l'on se reporte, à titre provisoire, à l'Annexe 1 pour les diagrammes de rayonnement généralisés pour antennes point à point de systèmes FWS, qui peuvent uniquement être utilisés pour les études statistiques de brouillage, dans les cas où les brouillages de systèmes du service fixe sont causés par quelques sources, comme des satellites géostationnaires (voir Note 9);

**4** que les notes suivantes soient considérées comme faisant partie de la présente Recommandation.

NOTE 1 – Les valeurs moyennes des lobes latéraux du § 2.1 sont inférieures de 3 dB aux valeurs de l'enveloppe des crêtes des lobes latéraux du § 2.1 de la Recommandation UIT-R F.699.

NOTE 2 – La relation entre *Gmax* et *D*/λ est donnée dans la Recommandation UIT-R F.699.

NOTE 3 – Le modèle mathématique du § 2.2 a été établi étant entendu que la puissance totale émise par l'antenne ne devait pas dépasser la puissance totale fournie à l'antenne.

NOTE 4 – Le diagramme de rayonnement du § 2 est applicable à une seule polarisation (horizontale ou verticale).

NOTE 5 – Le diagramme de rayonnement figurant dans la présente Recommandation ne concerne que les antennes à symétrie de révolution.

NOTE 6 – Le diagramme de rayonnement moyen de la présente Recommandation peut être légèrement différent des diagrammes d'antennes réelles. L'objet de la présente Recommandation est uniquement de présenter un modèle mathématique permettant d'évaluer le brouillage pour les applications visées au *considérant c)*.

NOTE 7 – Les antennes hertziennes utilisent généralement une polarisation linéaire. Par conséquent, lorsqu'on évalue le brouillage causé par un système à polarisation circulaire unique, par exemple en cas de couplage entre faisceau principal et faisceau principal de stations spatiales, on peut estimer le gain d'antenne effectif, *Geff* (ϕ), compte tenu de l'avantage de polarisation, en utilisant la formule ci-après dans les limites de 3 dB par rapport à l'axe de visée dans la région du lobe principal (0 < ϕ < ϕ3 dB), au lieu de la première formule donnée au § 2.1 ou 2.2 (voir l'Annexe 2):



où *G*(ϕ) est le gain selon la première formule des § 2.1 et 2.2.

La formule susmentionnée repose sur l'hypothèse que le gain d'antenne contrapolaire pour 0° < ϕ < ϕ3 dB est inférieur de 20 dB à *Gmax*. Il ne faut pas s'attendre à un avantage de polarisation pour ϕ > ϕ3 dB ou lorsque la station hertzienne est en dehors du faisceau principal de l'antenne de l'autre service.

On peut calculer l'angle ϕ3 dB auquel le gain copolaire est inférieur de 3 dB au gain maximal G*max,* en remplaçant *G*(ϕ) par G*max* –3 dB dans la formule correspondant à *G*(ϕ) pour 0° < ϕ < ϕ*m*:



NOTE 8 – Les Administrations et les autres Membres de l'UIT-R sont encouragés à fournir des renseignements permettant de comparer les valeurs moyennes des lobes latéraux et les diagrammes de rayonnement généralisés indiqués dans la présente Recommandation avec les valeurs mesurées sur des antennes réelles. Les renseignements ainsi fournis pourraient aider à élaborer plus avant la présente Recommandation.

NOTE 9 – Les Administrations et les autres Membres de l'UIT-R sont encouragés à examiner la possibilité d'élargir le champ d'application du modèle présenté à l'Annexe 1.

Annexe 1  
  
Modèle mathématique de diagrammes de rayonnement généralisés   
pour antennes point à point du service fixe à utiliser pour   
l'évaluation statistique du brouillage

# 1 Introduction

La Recommandation UIT-R F.699 donne les diagrammes de rayonnement de référence pour des antennes point à point du service fixe en se fondant sur l'enveloppe de crête des lobes latéraux. C'est pourquoi, lorsque l'on utilise la présente Recommandation pour évaluer le brouillage, on obtient inévitablement une surestimation de ce brouillage.

Par ailleurs, le corps de la présente Recommandation présente un modèle mathématique de diagramme de rayonnement moyen pour antennes point à point du service fixe, représentant les valeurs moyennes pour les lobes latéraux. Toutefois, ce modèle mathématique ne peut être appliqué que dans le cas où le brouillage provient de sources multiples ou qui varient dans le temps.

Le modèle mathématique concernant les diagrammes de rayonnement généralisés d'antennes n'a d'utilité que pour l'analyse statistique spatiale, par exemple pour extraire la fonction de distribution de probabilité du brouillage causé par quelques systèmes à satellites géostationnaires à un grand nombre de systèmes ou de stations du service fixe.

# 2 Antennes dont le rapport *D*/λ est supérieur à 100

Le diagramme de rayonnement de référence des antennes dont le rapport *D*/λ est supérieur à 100, représentant l'enveloppe de crête des lobes latéraux, est présenté au § 2.1 du *recommande* de la Recommandation UIT-R F.699. Selon le § 2.1 du *recommande* de la présente Recommandation, la valeur moyenne des lobes latéraux est inférieure de 3 dB à celle de l'enveloppe de crête des lobes latéraux. Il semble raisonnable de suppose que les valeurs réelles des lobes latéraux varient de façon sinusoïdale. Par conséquent, le diagramme de rayonnement réel s'exprimera de la façon suivante:

*G*(ϕ) = max [*Ga*(ϕ), *Gb*(ϕ)] pour 0 ≤ ϕ < ϕ*r* (1a)

 *G*(ϕ) = 32 – 25 log ϕ*+* *F*(ϕ)pour ϕ*r*≤ ϕ < 48o (1b)

*G*(ϕ)*=*–10 + *F*(ϕ) pour 48o ≤ ϕ ≤ 180o (1c)

où:

 (1d)

*Gb*(ϕ)*= G*1 + *F*(ϕ) (1e)

*G*1 = 2 + 15 log (*D*/λ) dB (2a)

ϕ*r* = 15,85  degrés (2b)

*F*(ϕ)*=*10 log  dB (2c)

où ϕ*r* est censé correspondre à l'angle hors axe de la crête du premier lobe latéral et où la phase à ϕ = ϕ*r* est supposée égale à 1,5 π. Il convient de noter que l'argument de la fonction sinus de l'équation (2c) est exprimé en radians et que la valeur de *F*(ϕ) est proche de zéro ou négative. L'équation *F*(ϕ) = 0 correspond aux crêtes des lobes latéraux. Le paramètre 0,1 est introduit dans l'équation (2c) afin de ne pas se retrouver dans la situation où *F*(ϕ) tombe au-dessous de 10 dB.

# 3 Antennes dont le rapport *D*/λ est égal ou inférieur à 100

Dans le cas des antennes dont le rapport *D*/λ est égal ou inférieur à 100, on supposera que les valeurs de crête des lobes latéraux sont supérieures de 3 dB à la valeur moyenne des lobes latéraux indiquée dans le corps de la présente Recommandation.

Ainsi, le diagramme ci-après est présenté, à titre provisoire, comme un diagramme de rayonnement généralisé d'une antenne dont le rapport *D*/λ est égal ou inférieur à 100:

*G*(ϕ) = max [*Ga*(ϕ), *Gb*(ϕ)] pour 0 ≤ ϕ < ϕ*r* (3a)

 *G*(ϕ) = 42 – 5 log (*D*/λ) – 25 log ϕ*+* *F*(ϕ)pour ϕ*r*≤ ϕ < 48o (3b)

*G*(ϕ)*=*–5 log (*D*/λ) + *F*(ϕ) pour 48o ≤ ϕ ≤ 180o (3c)

où:

 (3d)

*Gb*(ϕ)*= G*1 + *F*(ϕ) (3e)

*G*1 = 2 + 15 log (*D*/λ) dB (4a)

ϕ*r* = 39,8 degrés (4b)

*F*(ϕ)*=*10 log  dB (4c)

A nouveau, il convient de noter que l'argument de la fonction sinus de l'équation (4c) est exprimé en radian et que la valeur de *F*(ϕ) est proche de zéro ou négative et que l'équation *F*(ϕ) = 0 correspond aux crêtes des lobes latéraux. Le paramètre 0,1 est introduit dans l'équation (4c) pour la même raison que dans l'équation (2c).

# 4 Conclusion

Les équations (1a) à (1e) (ainsi que (2a) à (2c) et (3a) à (3e)) (ainsi que (4a) à (4c)) sont présentées, à titre provisoire, en tant que modèles mathématiques de diagrammes de rayonnement généralisés pour antennes point à point du service fixe ne devant être utilisés que pour l'évaluation statistique du brouillage intervenant dans l'espace.

Annexe 2  
  
Calcul de *Geff* (ϕ) selon la Note 7 concernant l'avantage de polarisation entre les systèmes à polarisation linéaire et les systèmes à polarisation circulaire

# 1 Introduction

Les antennes hertziennes utilisent généralement une polarisation linéaire. Par conséquent, lorsqu'une antenne hertzienne subit un brouillage causé par un système à polarisation circulaire unique, il est important d'évaluer l'affaiblissement dû à la polarisation circulaire/linéaire, ou l'avantage de polarisation entre les systèmes à polarisation linéaire et les systèmes à polarisation circulaire. Dans l'idéal, l'affaiblissement dû à la polarisation circulaire/linéaire sera de 3 dB. Dans la pratique, les systèmes atteindront une discrimination de polarisation légèrement inférieure à celle prévue dans le scénario idéal.

La présente Annexe explique le calcul de l'affaiblissement dû à la polarisation circulaire/linéaire dans des cas pratiques.

# 2 Formule de l'affaiblissement dû à la polarisation dans le cas d'une antenne non idéale

En règle générale, on calcule l'affaiblissement dû à la polarisation pour des antennes non idéales avec la formule suivante:



où:

*Lp*: affaiblissement dû à la polarisation

*rw*: taux d'ellipticité (tension) de l'onde radioélectrique

*ra*: taux d'ellipticité (tension) de l'antenne

Δτ: angle formé par l'angle d'inclinaison de l'ellipse de polarisation de l'antenne et l'angle d'inclinaison de l'ellipse de polarisation de l'onde incidente, dans les deux cas par rapport au plan horizontal à la surface de la Terre. Aux fins de la présente analyse, on présume que Δτ = 0, ce qui correspond au cas le plus prudent.

Dans le cas d'une antenne à polarisation circulaire, le taux d'ellipticité (tension) est habituellement spécifié en décibels. La relation entre ces termes est la suivante: . Dans le cas d'une antenne à polarisation linéaire, le taux d'ellipticité en décibels est équivalent en amplitude au découplage de polarisation croisée de l'antenne, comme indiqué dans la relation suivante: .

La Figure 1 ci-après représente l'affaiblissement dû à la polarisation, *Lp*, en fonction du découplage de polarisation croisée (XPI) pour trois valeurs du taux d'ellipticité de polarisation circulaire, *R.* Les courbes ne dépendent pas de la fréquence.

Figure 1

Affaiblissement dû à la polarisation en fonction du découplage de polarisation croisée   
pour différentes valeurs de *R*



La valeur appropriée de *Lp* dépendra des caractéristiques des antennes à polarisation circulaire et à polarisation linéaire dans la gamme de fréquences comprises entre 1 et 70 GHz.

# 3 Exemples de données XPI

On trouvera dans les Tableaux 1 et 2 des exemples de données XPI pour des antennes du service fixe, fournies par deux administrations. Le Tableau 1 contient un récapitulatif des informations contenues dans la base de données sur les octrois de licences d'une administration concernant différentes bandes de fréquences comprises entre 1 GHz environ et 40 GHz, tandis que le Tableau 2 donne d'autres données XPI pour différents types d'antennes utilisées sur le territoire d'une autre administration dans des bandes de fréquences entre 6 GHz environ et 22 GHz.

TABLEAU 1

Exemple de données XPI fournies par une administration

| Bande  (GHz) | Nombre d'antennes inscrites | XPI au 5ème centile (dB) | XPI au 10ème centile (dB) | XPI médian (dB) |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 0,953-1,525 | 484 | 12 | 20 | 30 |
| 1,7-2,7 | 698 | 20 | 20 | 30 |
| 3,4-5,0 | 280 | 15 | 20 | 30 |
| 5,85-7,125 | 532 | 20 | 28 | 30 |
| 7,125-7,725 | 403 | 24 | 28 | 30 |
| 7,725-8,5 | 213 | 30 | 30 | 30 |
| 10,5-10,68 | 151 | 28 | 30 | 30 |
| 10,7-11,7 | 202 | 20 | 25 | 30 |

TABLEAU 1 (*fin*)

| Bande  (GHz) | Nombre d'antennes inscrites | XPI au 5ème centile (dB) | XPI au 10ème centile (dB) | XPI médian (dB) |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 12,7-13,25 | 209 | 25 | 25 | 30 |
| 14,5-15,35 | 172 | 28 | 30 | 30 |
| 17,7-19,7 | 181 | 27 | 30 | 30 |
| 21,2-23,6 | 164 | 25 | 28 | 30 |
| 24,25-25,25 | 8 | 30 | 30 | 32 |
| 24,35-28,35 | 4 | 30 | 30 | 32 |
| 28,6-40,0 | 30 | 23 | 26 | 30 |

TABLEAU 2

Exemple de données XPI fournies par une autre administration

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Bande  (GHz) | Nombre de types d'antenne | Nombre d'antennes déployées | XPI au 10ème centile (dB) | XPI moyen (dB) |
| 5,925-7,75 | 11 | 600 | 25 | 29 |
| 10,7-15,23 | 27 | 5 700 | 32 | 35 |
| 17,85-23,2 | 13 | 2 806 | 26 | 28 |

Selon ces données, il semblerait adapté de partir d'une hypothèse d'une valeur minimale de XPI de 20 dB aux fréquences jusqu'à 40 GHz.

Bien que l'on ne dispose pas de données sur la qualité de fonctionnement des antennes au-dessus de 40 GHz, on observe une performance en termes de polarisation croisée identique ou supérieure à mesure que la fréquence augmente. Par conséquent, en attendant que des données plus précises soient disponibles concernant les antennes à polarisation linéaire dans les bandes plus élevées et conformément au point 2 du *recommande*, on peut conclure provisoirement qu'une valeur minimale de XPI de 20 dB peut également être utilisée entre 40 GHz et 70 GHz.

# 4 Conclusion

Compte tenu des Tableaux 1 et 2, il convient d'utiliser une valeur de XPI de 20 dB pour les antennes hertziennes. Compte tenu de la Fig. 1, pour une XPI de 20 dB et un taux d'ellipticité maximal provisoire de polarisation circulaire pour une antenne brouilleuse (R) de 1,5 dB, qui est applicable à proximité de l'axe de visée de l'antenne de stations spatiales ne réutilisant pas les fréquences par polarisation orthogonale exploitée dans des bandes entre 2 GHz environ et 30 GHz, l'affaiblissement dû à la polarisation serait de 1,7 dB. Cette valeur ne serait applicable qu'à l'intérieur de l'ouverture du faisceau à 3 dB de l'antenne hertzienne et à proximité de l'axe de visée de l'antenne de stations spatiales, et devrait en outre être appliquée entre 1 et 70 GHz.

1. \* Cette Recommandation doit être portée à l'attention des Commissions d'études 4 et 7. [↑](#footnote-ref-1)